

### Vos contacts

#### IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon 02 40 20 36 66  
Nathalie Milsent 06 70 73 40 15  
Laurence Le Dréau 02 40 20 37 54

[contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)

### Lieu(x) – Date(s) 2017

NANTES 20 mars

ANGERS 24 mars

### Durée

1,00 jour(s), 07:00 heures

### Coût de la formation

280,00€ HT Forfait/Personne

### Public

Responsable de service de paie confirmé, comptable en charge du contrôle de la paie du BTP ayant plusieurs années de pratique.

### Pré requis

Avoir une expérience des techniques de la paie et souhaiter approfondir et perfectionner ses connaissances

### Effectif

De 8 à 12 participants

### Formateur

Marie MAZUEL - Consultante

### Moyens pédagogiques et supports

Support de formation, diaporama.  
Mises en situation.

### Objectifs de la formation

Connaître et savoir mettre en application les nouveautés de la paie BTP.

Valoriser ses connaissances et son expérience de la paie par la résolution de cas pratiques.

### Programme - Garantir l'exactitude des paies

- **La DSN (Déclaration Sociale Nominative) : les différentes étapes**  
Généralisation progressive de la DSN en 2016, voire sur le premier semestre 2017, selon un décret qui fixera les échéances et les seuils qui déclencheront la bascule obligatoire.
- **La réglementation des frais professionnels :**
  - Petits déplacements : rappel des indemnités obligatoires selon la convention : indemnité de trajet, indemnité de transport, indemnité de repas.
  - Rappel sur le passage à l'entreprise et les repas pris au restaurant dans la commune du siège social.
- **Le calcul des charges sociales :**
  - Nouvelles limites d'exonération petits et grands déplacements et avantage en nature.
  - Modification des taux de cotisations patronales : maladie, vieillesse
  - La réduction de la cotisation d'allocations familiales à partir d'avril 2016.
  - La réduction de cotisations Fillon : modification de la formule.
  - La Garantie Minimale de Points (GMP) au 1er janvier 2016.
- **Le seuil des effectifs**
  - Relèvement des seuils d'effectif et mise en place d'un dispositif temporaire de gel des effets de seuils sociaux sur :
    - La participation à la formation professionnelle
    - Forfait social sur prévoyance
    - Déduction forfaitaire au titre des heures supplémentaires
    - FNAL
    - Versement de transport
- **Prévoyance complémentaire santé :**
  - Précisions sur les modalités d'application.
- **Gestion des arrêts de travail, de moins et de plus de 90 jours, concernant les Ouvriers, Etam et Cadres du BTP.**
- **Mode d'évaluation des acquis :**  
Après la réalisation de la formation évaluation de la formation, analyse de l'atteinte des objectifs et mesure des bénéfices de l'action de formation pour l'entreprise.

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025  
44801 Saint-Herblain Cedex  
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax: 02 40 35 44 70 / [contact@paysdelaloire.ifrb.fr](mailto:contact@paysdelaloire.ifrb.fr)



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

[www.ifrbpaysdelaloire.fr](http://www.ifrbpaysdelaloire.fr)